



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En vue de la démolition d'un mas conchylicole et la reconstruction d'un mas avec dégustation de coquillage.

Il sera procédé du **jeudi 18/12/2025 au vendredi 9 janvier 2026**, soit durant 23 jours consécutifs (15 jours minimum), à une enquête publique sur la demande de permis de construire de :

Monsieur MIRAMOND N° PC 034 150 25 00028 déposé le 30/05/2025, pour la démolition d'un mas conchylicole et la reconstruction d'un mas avec dégustation de coquillage.

Monsieur Gilles ROBICHON, a été désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier, en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Annie LENDRIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

La personne auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Fabrice GARCIA, DST de la Ville de Marseillan.

Dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable du **jeudi 18/12/2025 au vendredi 9 janvier 2026** :

- à la Mairie de Marseillan 1 Rue du Général de Gaulle, 34340 MARSEILLAN, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture, soit 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-permis-construire-miramond-marseillan/>

- sur le site Internet de la commune : <https://ville-marseillan.fr>

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du **jeudi 18/12/2025 à 9h au vendredi 9 janvier 2026 à 19h**.

- sur le registre dématérialisé (lien ci-dessus)

- sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Marseillan, siège de l'enquête, aux horaires susvisés,

- par correspondance au commissaire enquêteur :

"Pour la démolition d'un mas conchylicole et la reconstruction d'un mas avec dégustation de coquillage"

Mairie de Marseillan
1 Rue du Général de Gaulle
34340 MARSEILLAN

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante : ep-pc-miramondmarseillan@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public aux Services Techniques de la Ville de Marseillan 15 Avenue de la Zone Industrielle 34340 MARSEILLAN aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 18 décembre 2025 de 9h à 12h,

- Vendredi 9 janvier 2026 de 16h à 19h.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous lors des permanences, toute personne qui en fera la requête.

Le commissaire-enquêteur transmettra l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées avec le rapport et les conclusions motivées, à la Mairie de Marseillan.

Les rapports et conclusions motivés seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en Mairie de Marseillan, siège de l'enquête.

Ils seront également déposés sur le site internet de la commune de Marseillan dans les mêmes délais.

Une copie sera également adressée au Préfet de l'Hérault.

À l'issue de l'enquête publique, le Maire délivrera le permis de construire ou le refusera.